



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Provins  
Pôle Réglementations générales  
Affaires funéraires

**La sous-Préfète de Provins  
Chevalier de l'Ordre de la légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**ARRETE N° 2020.773.443 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2018.773.555 portant renouvellement de la liste des personnes habilitées pour remplir les fonctions de membre du jury dans le secteur funéraire en Seine-et-Marne**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-25-1 et D. 2223-55-2 et suivants ;

VU le décret N° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret N° 2018-386 du 23 mai 2018 portant modification de la liste des personnes habilitées à remplir les fonctions de membre du jury pour l'exercice des professions du secteur funéraire ;

VU le décret N° 2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018.773.555 du 20 décembre 2018 du portant renouvellement de la liste des personnes habilitées pour remplir les fonctions de membre du jury dans le secteur funéraire en Seine-et-Marne ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2013, toute personne exerçant la profession de maître de cérémonie, de conseiller funéraire et assimilé, et de dirigeant ou gestionnaire doit être titulaire d'un diplôme spécifique ;

Considérant que le diplôme susvisé est délivré par un jury ;

Considérant qu'il appartient au préfet d'établir une liste des personnes habilitées pour remplir les fonctions de membres du jury ;

## ARRETE

**Article 1 :** la liste des personnes habilitées à remplir les fonctions de membre du jury dans le secteur funéraire est modifiée comme suit :

**Maires :**

Monsieur Jean-Louis RAGON, maire d'Oissery  
Madame Anne THIBAUT, maire d'Arville  
Monsieur Daniel DOMETZ, maire de Saint-Mard  
Monsieur Jean-Michel MATEU, adjoint au maire de Villemareuil  
Monsieur André DUCÉLIER, maire d'Echouboulains

mel : [contact@um77.fr](mailto:contact@um77.fr)

**Agents des services de l'Etat chargé de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes :**

Madame Sarah EMSELLEM  
Madame Lauriane TANTIN  
Madame Carole PALLIES  
Madame Catherine POUPARD

mel : [ddpp@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddpp@seine-et-marne.gouv.fr)

**Fonction publique territoriale :**

Madame Patricia VANNIER ([patriciavannier@free.fr](mailto:patriciavannier@free.fr))  
Madame Magali BRETON ([mbreton@rhconseilterritorial.fr](mailto:mbreton@rhconseilterritorial.fr))  
Madame Florence RIQUOIR ([florence.lefevre5@wanadoo.fr](mailto:florence.lefevre5@wanadoo.fr))  
Madame Fabienne GININASCA ([fabienne.geninasca@orange.fr](mailto:fabienne.geninasca@orange.fr))  
Madame Fabienne GOURSEROL ([f.gourserol@gmail.com](mailto:f.gourserol@gmail.com))  
Madame Véronique KUCHLY ([vero.kuchly@orange.fr](mailto:vero.kuchly@orange.fr))  
Monsieur Yann BELLEGO ([ybellego77@gmail.com](mailto:ybellego77@gmail.com))  
Monsieur Michel BAYET ([michel-bayet@bbox.fr](mailto:michel-bayet@bbox.fr))

**Usagers :**

Madame Marianne BONET  
Monsieur Guy LATHÉLIZE  
Monsieur Philippe MARTIN  
Madame Marie-Madeleine PATTIER

mel : [vie-associative@udaf77.fr](mailto:vie-associative@udaf77.fr)

**Conseillers funéraires et maîtres de cérémonie funéraire :**

Monsieur Adrien PETIT ([adrien.petit@pr-groupe.fr](mailto:adrien.petit@pr-groupe.fr))  
Madame Camille CANARD ([canard.camille@gmail.com](mailto:canard.camille@gmail.com))  
Madame Camille PICOT ([marbrerieleblanc@orange.fr](mailto:marbrerieleblanc@orange.fr))  
Monsieur Eric MAGUER ([etsducasse@wanadoo.fr](mailto:etsducasse@wanadoo.fr))  
Monsieur Frédéric NICOLAS ([apm.ncls@gmail.com](mailto:apm.ncls@gmail.com))  
Madame Jacqueline AVRIL ([jacqueline.avril21@hotmail.fr](mailto:jacqueline.avril21@hotmail.fr))  
Madame Mané MADURO ([pfgm@outlook.fr](mailto:pfgm@outlook.fr))  
Madame Florence GUERIF ([pfgm@outlook.fr](mailto:pfgm@outlook.fr))  
Madame Sophie GUENOT ([so.guenot@gmail.com](mailto:so.guenot@gmail.com))  
Monsieur Frédéric TANNE ([pfs.savigny@gmail.com](mailto:pfs.savigny@gmail.com))  
Monsieur Anthony TERMINI ([espritlagny@gmail.com](mailto:espritlagny@gmail.com))

**Article 2 :** le présent arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et sera valable jusqu'au 20 décembre 2021, date à laquelle il devra être réactualisé, sans préjudice du remplacement des personnes décédées ou ayant déménagé hors du département.

Cet arrêté sera publié sous forme d'extrait au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PROVINS, le 22 octobre 2020

La sous-préfète,



Laura REYNAUD

Délais et voies de recours (loi 2000-321 du 12 avril 2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé au Préfet de Seine-et-Marne, 12, rue des Saints-Pères - 77010 MELUN Cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé au Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales, Place Beauvau - 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 43, rue du Général DE GAULLE Case Postale 8630 - 77008 MELUN Cedex.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.